

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Thierry FONTY (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Eric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 5 avril 2024

20240411005DE

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DU MODULE 5 D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Monsieur le Président rappelle que le Parc d'Activité situé au Sud de Ydes est un lieu de développement économique pour les entreprises en création et/ou en développement dont les terrains et modules sont à ce jour occupés. Afin de favoriser le développement sur notre territoire et de répondre aux demandes des acteurs économiques, la construction d'un module 5 de l'Hôtel d'Entreprises devient une nécessité.

Monsieur le Président rappelle les travaux et aménagements qui seront réalisés :

- Atelier 1 de 118m², un espace bureau de 34m², un vestiaire et sanitaire de 10m². Surface totale de 162m².
- Atelier 2 de 93m², un espace bureau de 14m², un vestiaire et sanitaire de 8m². Surface totale de 115m².
- Soins particuliers apportés à l'isolation thermique
- Aménagements PMR sur l'ensemble du bâtiment et du parking

Monsieur le Président présente le montant estimatif des travaux et propose au conseil de fixer le montant estimatif de la consultation de travaux à 495 500€ et sollicite l'autorisation de signer les marchés après avis de la CAO.

POSTE DE DEPENSES	MONTANT HT
Terrassement VRD	65 500 €
Gros Œuvre	159 000 €
Charpente métallique - serrurerie - bardage métallique	84 000 €
Couverture métallique zinguerie	37 000 €
Étanchéité	14 000 €
Menuiserie aluminium	32 500 €
Plâtrerie peinture	20 500 €
Carrillage Faïence	12 000 €
Bardages bois et menuiserie intérieure bois	21 000 €

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024
 Date de réception de l'acte: 23/04/2024
 01524150055-20240411005DE
 A G E D I

10 Plomberie sanitaire ventilation	15 000€
11 Electricité Chauffage	35 000 €
TOTAL	495 500 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR :

- Fixe le montant estimatif des travaux à 495 000€ HT
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la CAO
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 11 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le

~~23 AVR. 2024~~

Affichée ou notifiée le

Document certifié conforme

23 AVR. 2023



Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2024

Date de réception de l'AR: 23/04/2024

15-241501055-20240411005DE-DE

A G E D I